

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 22 février 2010.

L'an deux mille dix, le vingt-deux février à vingt et une heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes IHOLDI-OZTIBARRE, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	15/02/2010
Date d'affichage de la convocation	15/02/2010
Date de publication de la délibération	24/02/2010
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	24/02/2010
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	21
Membres suppléants présents	5

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU et André LARRALDE formant la majorité des membres en exercice.

Membre suppléant présent : HARISPURU Arnaud (Suppléant de Bernard MOLIMOS), Jérôme BARBASTE (Suppléant de Jean Michel IRUME), Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT), Martin OILLARBURU (Suppléant de René ETCHEMENDY) et Nadège SARAGUETA (Suppléante de Nathalie SUSPERREGUI).

Membres titulaires absents : André ETCHEBERRY, Bernard MOLIMOS, Xavier LACOSTE, Pierre DURANGA, Jean Michel IRUME, Christian GALLOT, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI.

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : modification des statuts de la Communauté de communes IHOLDI-OZTIBARRE/Extension de compétences.

Monsieur le Président propose l'extension des compétences communautaires pour donner une suite à 3 dossiers distincts :

1^{er} dossier : compétence nécessaire à la construction de maisons de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Président informe le Conseil que le projet de soins et l'étude de faisabilité sont prêts à être exploités pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la Commune de Larcèveau. Pour porter ce projet, il est nécessaire de modifier les statuts afin d'y inclure :

- **la construction et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire.**

2^{ème} dossier : compétence nécessaire à la création de crèches communautaires

Monsieur le Président informe le Conseil que le projet de création de deux crèches multi-accueil sur les Communes d'Ostabat et d'Iholdy est prêt. Le diagnostic, les préconisations pour le territoire et l'étude de faisabilité sont terminés. Pour finaliser ce projet, il est nécessaire de modifier les statuts afin d'y inclure dans le volet « Petite enfance » :

- **les crèches.**

3^{ème} dossier : compétence nécessaire au fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement

Monsieur le Président informe le Conseil que le centre de loisirs communautaire, aujourd'hui itinérant, a l'opportunité de se fixer dans les locaux de la future école de la Commune d'Irissarry.

Pour conclure ce projet, il est nécessaire de modifier les statuts afin d'y inclure dans le volet « enfance » :

- **les centres de loisirs sans hébergement.**

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des communes membres de la Communauté doit se prononcer sur le projet de statuts ci-annexé.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux statuts qui lui ont été soumis (voir en annexe),
- **Sollicite** des Communes membres qu'elles se prononcent sur la modification des statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération,
- **Sollicite** de Monsieur le Préfet l'adoption de l'arrêté modificatif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme,
Le Président,

